



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE
DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE
Arrondissement : Muret

RÉGISTRE DES ARRÊTES

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°2026 / DG / 02

Objet : Arrêté portant délégation de signature des bordereaux de titres et de mandats à la Directrice Générale des Services

Le Président de la Communauté de Communes du Volvestre,

Vu les articles L.2122-19, L. 2122-21 et D.1617-23 du Code général des collectivités territoriales, 10 et 11 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

ARRÊTE

Article 1er : Conformément à l'article L. 2122-19 du CGCT, donne délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M. [REDACTED], Attaché territorial, détachée sur un emploi fonctionnel de Directrice générale des services d'un établissement public de coopération intercommunale de 20 000 à 40 000 habitants, pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PES V2 avec un certificat électronique établi à son nom propre.

Article 2 : Conformément à l'article D.1617-23 du CGCT, la signature des bordereaux récapitulants les mandats de dépenses emportera certification du service fait des dépenses concernées et attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées. De même, la signature des bordereaux récapitulants les titres de recettes emportera attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendra exécutoires les titres de recettes qui y sont joints.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Muret, à Monsieur le Trésorier Principal du Volvestre et notifié à l'intéressée.

Fait à Carbonne, le 18 mars 2026

Le Président,

Denis TURREL



Notifié le : 20/03/2026
Signature de l'agent [REDACTED]

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.